

CHAPITRE X.—UTILISATION DES TERRES ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES RENOUVELABLES*

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
SECTION 1. RESSOURCES TERRESTRES.....	480	SECTION 3. COMITÉS DE COORDINATION FÉDÉRAUX ET PROVINCIAUX.....	487
SECTION 2. LÉGISLATION ET ENTREPRISES FÉDÉRALES ET FÉDÉRALES-PROVINCIALES INTÉRESSANT LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES.....	482	SECTION 4. AUTRES ORGANISMES FÉDÉRAUX DES RESSOURCES ET LEURS PROGRAMMES FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX.....	488

On trouvera, à la page viii du présent volume, la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

Jusqu'à récemment, les programmes gouvernementaux relatifs aux ressources naturelles renouvelables du Canada tendaient à encourager la colonisation des terres arables et l'utilisation à vaste échelle des autres ressources renouvelables. En conséquence, les préférences des particuliers et l'initiative privée étaient à la base de presque toute l'activité associée à l'utilisation des ressources, alors que les programmes gouvernementaux de gestion des ressources et les règlements (sauf certaines exceptions importantes) visaient surtout les droits et les devoirs des particuliers. Cependant, au cours des dernières décennies, il s'est produit d'importants changements techniques, particulièrement dans les domaines de l'agriculture et de l'industrie des transports; on constate également une forte tendance à la concentration de populations sans cesse croissantes dans les centres urbains. Ces changements étaient accompagnés d'une variation correspondante dans le mode d'utilisation des terres. Ces faits, en plus d'un degré d'érosion par le vent et l'eau et le défaut de recourir à des méthodes appropriées de conservation mettent en évidence le besoin d'une planification considérablement modifiée en ce qui concerne les régions rurales. La complexité croissante de l'organisation sociale et la tendance à attendre des décisions officielles relatives à la gestion et à l'utilisation des ressources ont abouti au besoin d'améliorer les organismes législatifs et administratifs fédéraux-provinciaux en matière de ressources naturelles.

L'une des initiatives les plus importantes à cet égard a été la tenue en 1961, de la Conférence sur les «Ressources et notre avenir», en vue d'examiner les problèmes de l'utilisation des ressources et la création des cadres d'un organisme adapté aux exigences modernes pour aboutir à la planification éclairée et complète de l'utilisation des ressources afin de favoriser le relèvement économique et social. A la suite de cette conférence, a été établi le Conseil des ministres des ressources avec représentation égale de chaque province et du gouvernement fédéral, le rôle de ce Conseil étant de continuer le même travail sur une base permanente. Les enquêtes fédérales antérieures qui se sont révélées importantes et qui ont porté sur le problème général d'organisation gouvernementale en vue d'une utilisation efficace des ressources ont été les suivantes: le Comité spécial du Sénat du Canada sur l'utilisation des terres, établi en 1957 et en fonction jusqu'en 1963; le Comité permanent de la Chambre des communes sur les mines, les forêts et les eaux; et la Conférence nationale sur

* Rédigé par D. F. Symington, expert conseil (information-éducation), ministère des Forêts, Ottawa, Ont.